

Publié in: "Sommes-nous tous des travailleurs", M.L. Pellegrin-Rescia ed., Hommes et Perspectives. 1994

## Chômage et inactivité

Maurice Comte \*

Dans la typologie communément utilisée par les économistes et les démographes, la division entre actifs et inactifs se fait selon un principe hiérarchique : les inactifs sont ceux qui ne sont pas actifs <sup>1</sup>. L'introduction de la notion de chômage rend encore plus évident le centrage sur l'activité et la définition *doublement résiduelle* de l'inactif :

- le chômeur est "un actif non occupé" <sup>2</sup> ;
- l'inactif, qui peut être extrêmement actif (au sens commun), est celui qui au sein des "inoccupés", n'est pas classé chômeur.

Comme toute typologie, elle se heurte au problème de délimitation des frontières entre catégories. Le tableau 1 montre que ce problème intervient aussi bien au sein de l'inactivité, que de l'activité : les chômeurs et les inactifs n'ont-ils pas un fort point commun, celui de ne pas participer à la production créatrice de valeur ajoutée ?

Tableau 1 : la dualité du chômeur

<b>actif</b>		
actif occupé	chômeur	inactif
		<b>ne produit pas</b>

\*Maitre de Conférence en Sciences Économiques, Laboratoire d'Économie et de Statistique Appliquées, Université Lumière Lyon 2, auteur de nombreux travaux sur le chômage et les problèmes de la mesure.

<sup>1</sup> Cf. la contribution de J.L. Besson, en particulier la discussion sur la signification de la notion de production.

<sup>2</sup> Le taux de chômage traduit bien le rapport de la partie au tout: c'est le quotient chômeurs/actifs. De même, le taux d'activité comprend au numérateur les actifs et au dénominateur la population de la même tranche d'âge.

Hiérarchie et frontières n'ont rien d'évident : elles sont des *représentations* modelées par des contextes économiques et sociaux<sup>3</sup>. Les délimitations que nous connaissons aujourd'hui ont subi de profondes modifications, associées à la montée en puissance d'un modèle d'emploi (I). Dans les années 1980, la domination de ce modèle a atteint un tel degré, qu'il a dissout physiquement et idéologiquement l'inactivité ; de ce fait, le chômage a perdu son statut "d'intermédiaire" et est désormais le seul pôle alternatif à "l'occupation"<sup>4</sup> (II).

---

## I. La genèse du modèle d'emploi

Le chômage commence par être le synonyme de l'inaction, proche de son étymologie (caumare = se chauffer au soleil) : il est une forme de l'inactivité (au sens commun). Les glissements progressifs de son sens sont dus, dans un premier temps, à une caractérisation de plus en plus précise, l'associant étroitement au travail salarié. Dans un second temps, le chômage sert de réceptacle à une vaste gamme d'aspirations sociales et englobe des sphères ressortant auparavant à l'inactivité.

Cette évolution suit celle du modèle social de référence : la pauvreté au XIX<sup>e</sup> siècle (§1), le travail jusqu'à la seconde guerre mondiale (§2), le plein emploi ensuite (§3)<sup>5</sup>.

### Le modèle de la pauvreté

---

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un travailleur peut chômer, c'est-à-dire être empêché de travailler, sans pour autant être un chômeur, i.e. avoir une *condition* qui le sépare nettement des travailleurs ou des non travailleurs. La définition du chômage est objective : c'est l'absence de travail pour un travailleur ; le revers de cette simplicité est l'amalgame des causes de non travail : notre regard contemporain est ainsi choqué de voir que des événements individuels (maladie ou accident) soient mis sur le même plan que des usages (fêtes religieuses), les conséquences de dysfonctionnements économiques localisés (disette de matière première) ou généraux (crise des débouchés).

Il y a ainsi un *chômage*, l'absence involontaire et exceptionnelle de mise en oeuvre d'un travail, mais *pas de "chômeurs"*, au sens de personnes privées d'activité. Cette

---

<sup>3</sup> La place et le rôle des formalisations statistiques dans la formation des représentations sont étudiées par exemple dans Desrosières (1993) et Besson J.L. (ed) (1993).

<sup>4</sup> Ce qui suit sera principalement appuyé sur le cas français. Les évolutions sont similaires dans les autres pays, mais les traditions nationales peuvent modifier de manière significative le rythme et les structurations. Sur le chômage, cf. Besson J.L., Comte M. (1992).

<sup>5</sup> Sur ce point, cf. Besson J.L., Comte M., Rousset P., 1986, t1, et dans une perspective différente, avec de nombreuses illustrations Salais R. & alii (1986).

situation individuelle est difficilement isolée par les observateurs de l'époque, car elle est englobée, cachée, par la notion dominante, celle de pauvre.

- Tout travailleur qui exerce sous l'autorité d'autrui est d'ores et déjà un pauvre : il est privé de la propriété, c'est un "sans avoir". Il ne doit sa survie qu'à l'acceptation du travail dépendant qu'un "homme de bien", au double sens du terme, ne saurait admettre ; la littérature offre de nombreux exemples de nobles, mais aussi de bourgeois préférant la misère à la déchéance du salariat (voire du travail pour les premiers). Le suffrage censitaire traduit en sous-citoyenneté cette place aux marges de la société.

- Si le travail vient à manquer, la réduction du temps de travail est possible du fait de l'existence d'activités complémentaires (agriculture, petits métiers) et de solidarités locales ou familiales.

- Enfin, le travailleur qui a épuisé toutes ces possibilités retourne à sa place originelle celle de personne n'ayant pas de moyen d'existence : il est alors, selon ses "mérites", plus ou moins justiciable de l'assistance de la collectivité.

### **Le modèle du travail**

---

Le modèle de la pauvreté se révèle de plus en plus inadapté : c'est la conséquence à la fois du développement du salariat et de sa profonde transformation.

- Le travailleur moderne est beaucoup plus dépendant de son cadre de travail : la manufacture, puis l'usine, sont des milieux, régis par des règles et des rythmes internes, qui s'accommodent mal des discontinuités de tous ordres. Aux formes diverses de dépendance personnelle succède la *dépendance au système productif* :

- les fluctuations de l'activité économique ne sont plus absorbées par des diminutions du rythme productif mais par l'ajustement du volume de main d'oeuvre ;

- le travailleur a moins de possibilités de développer des activités de substitution (caractère résiduel de la double activité agricole et industrielle, urbanisation etc.) ;

- les crises atteignent une ampleur qui excède les capacités d'absorption des réseaux de redistribution, qu'il s'agisse des solidarités locales ou des mécanismes de gestion de la pauvreté "ordinaire".

- Dans un premier temps, l'identification du chômeur, qui l'extrait de la pauvreté, est favorable à la perpétuation de l'ancien modèle. A plus long terme, le champ du chômage associé à certaines causes nées du travail lui-même, s'étend en empiétant sur la pauvreté, peu à peu vidé de sa substance.

- Les risques individuels sont annexés au champ du travail : maladie, accident etc., ne brisent plus nécessairement le lien salarial. Exemple est l'évolution du droit français en matière d'accident du travail. Jusqu'en 1882, la preuve de la faute patronale incombe à la victime qui dans la plupart des cas ne parvient pas à la fournir et ne peut plus compter

que sur la charité publique. L'inversion de la charge de la preuve incite les patrons à s'assurer : l'invalidé sort du régime d'assistance, caractéristique du modèle de la pauvreté, et entre dans celui de *l'assurance*, associé à l'exercice d'une activité dépendante dans un cadre collectif.

– Le risque de perdre son travail du fait des fluctuations de l'activité économique est (très progressivement) reconnu et pris en charge par des institutions (syndicales, patronales, étatiques, mixtes) : en Grande Bretagne, les offices publics d'emploi apparaissent en 1909 et l'indemnisation (par l'assurance) du chômage en 1911.

• Le mode d'enregistrement statistique formalise les places respectives du chômeur et de l'inactif, comme le montre la définition proposée par le BIT en 1925 :

"On peut définir comme chômage, la situation du travailleur – entendant par là toute personne dont le moyen normal d'existence actuel et recherché est l'occupation d'un emploi soumis à contrat de travail – qui, pouvant et voulant occuper un emploi soumis à contrat de travail, se trouve sans travail et dans l'impossibilité, par suite de l'état du marché du travail, d'être occupé dans un tel emploi." <sup>6</sup>

L'inactif ne peut devenir directement un chômeur, car celui-ci est un sortant du marché du travail. Le chômage n'est plus une exception parmi les pauvres, mais parmi les travailleurs. Le modèle de la pauvreté est rejeté au second plan, sans disparaître totalement : ainsi la notion de *chômeur longue durée* ne peut exister, puisque, au bout d'un certain temps (un an pour les statistiques du recensement), le chômeur retombe dans l'inactivité. Son passé de travailleur est en quelque sorte effacé : ayant perdu l'élément qui le caractérise, il rejoint le groupe des autres personnes sans ressources, celui des pauvres.

### **Le modèle du plein-emploi**

La seconde guerre mondiale marque une rupture dans cette conception du chômage sous-tendue par le problème et les règles de l'indemnisation. A la représentation défensive, tournée vers le passé, du chômeur succède une représentation offensive : le chômeur n'est plus un ex-travailleur, c'est un *travailleur en puissance*. Les principales innovations de la définition internationale de 1954 sont en effet :

- le chômeur est caractérisé par la recherche effective d'un emploi ;
- l'emploi recherché peut être non salarié.

Les relations entre inactivité et chômage sont modifiées : le lien est renoué puisque l'inactif peut devenir chômeur. On peut même dire que le passage par la position de

<sup>6</sup> Recommandation de 1925 ; les travaux préparatoires (1922) n'excluaient pas aussi explicitement le travail non salarié (Besson J.L., Comte M., Rousset P., 1986, t1, p 109).

chômeur, i.e. de personne sans travail manifestant sa volonté d'entrer dans le monde de la production, est désormais inévitable (même si c'est pour une période très brève). Le chômage atteint ainsi une dimension *universelle* : il couvre tout accès au travail (productif bien sûr), quelle que soit la forme d'exercice de celui-ci.

Cette définition, qui est le fruit de lentes mutations idéologiques et institutionnelles, reste confidentielle ; son enracinement sera favorisé par une conjoncture économique exceptionnellement faste.

### Le droit à l'emploi

La seconde guerre mondiale a été un révélateur.

- C'est la première qui ait un caractère principalement économique : c'est une lutte d'industries et au-delà de toutes les ressources nationales. A cette occasion, on découvre le potentiel des reconversions : l'économie américaine en particulier se transforme en une usine à armements, sans que l'approvisionnement civil soit sérieusement réduit. Quelle meilleure expression de l'existence d'une réserve de croissance <sup>7</sup> ?

- Le manque de travailleurs productifs dû à la conscription est comblé par la mise au travail de nombreux "inactifs", en particulier les femmes.

- Les risques que font courir à la démocratie les crises économiques sont bien compris : montée du fascisme avant guerre, contestation sociale des partis communistes adossés au modèle soviétique.

- L'idée d'une "gestion" de l'économie qui ne toucherait pas à ses fondements libéraux fait son chemin : le "compromis keynésien" repose sur un État régulateur, capable d'oeuvrer au profit de l'intérêt collectif, sans remettre en cause l'initiative des entrepreneurs, le pouvoir du marché, etc.

### Le plein emploi

Le niveau d'emploi passe du statut de préoccupation à celui *d'objectif* assigné à la politique économique : les économistes abandonnent les théories des cycles pour se consacrer aux tableaux de bord puis au réglage fin (*fine tuning*), conçu comme une science de la manipulation de la mécanique des flux économiques. Ce qui n'aurait pu être qu'une utopie devient réalité : les "trente glorieuses" illustrent le bon fonctionnement de l'ensemble. Les crises sont rares, de faible ampleur et durée (stagnations plus que récessions), la productivité croît sans cesse, l'inflation reste modérée.

---

<sup>7</sup> Rappelons que les travaux de W. Léontieff sur les tableaux d'échange intersectoriel avaient pour but de détecter les goulets d'étranglements nés de la réorientation des ressources vers l'économie de guerre.

- Le marché du travail absorbe n'importe quelle quantité de main d'oeuvre, les agriculteurs en exode comme les très nombreux nouveaux entrants (femmes, jeunes, rapatriés d'Algérie). Bien que le volume de travail utilisé ne croisse que modérément, la baisse spontanée de la durée individuelle du travail assure l'emploi.

- Tous les problèmes ne sont pas résolus, mais la France rattrape son retard considérable en matière de gestion du marché du travail. Mise en place d'un véritable dispositif d'assurance chômage tripartite (ASSEDIC, 1959), auquel on prête des vertus contra-cycliques. Création d'un service public de l'emploi, devenu l'ANPE (1967), qui doit améliorer l'information sur le marché du travail et assurer l'adéquation qualitative des offres et des demandes.

- Le rapport salarial se fixe sous la forme du modèle d'emploi, privilégiant le contrat de travail durable et à temps plein, encadré par la loi et les conventions collectives<sup>8</sup>. Une des conséquences les plus importantes est que le système de protection sociale s'arrime à ce point fixe : dès lors, le "besoin de protection" est subsumé par le besoin de travail.

### Un régime de demande

- La représentation de l'emploi est ainsi caractérisée par une hégémonie de la demande. Pourtant, l'inactivité n'est encore que modérément aspirée par l'occupation ou le chômage.

Le travail féminin se développe, mais il reste localisé aux classes moyennes en pleine expansion, pour lesquelles il est avant tout la source d'un supplément de revenu. Par ailleurs, il entre encore largement dans un modèle de subsidiarité, ou au moins de concurrence, avec le statut de femme au foyer :

- structurellement, jusqu'en 1968, la courbe des taux d'activité fléchit nettement entre 25 et 35 ans, remontant légèrement au-delà, signe que les maternités s'accompagnent de la suspension de l'activité rémunérée ;

- conjoncturellement, les périodes de récession voient sensiblement baisser les taux d'activités féminins à tous les âges. On désigne ce phénomène par le terme de "flexion conjoncturelle des taux d'activités féminins" : lorsque l'accès à l'emploi est trop difficile, les femmes ne font plus de recherche et se replacent sous le statut de "femme au foyer".

Plus généralement, le chômage s'il est "normalisé", reste répulsif. Ainsi, à la fin des années 60, le potentiel de chômage "moderne" (i.e. l'expression d'une demande d'emploi) s'accroît très sensiblement, sans apparaître dans les statistiques (institutionnelles) de l'ANPE. Le rattrapage aura lieu entre 1968 et 1975 : le nombre de demandes d'emploi en

---

<sup>8</sup> H. Puel (1979) décrit le "paradigme d'emploi" issu de cette période.

fin de mois (ANPE) rejoint puis excède celui des "chômeurs" évalué à l'enquête emploi ou au recensement<sup>9</sup>.

• La même conclusion ressort de l'analyse des écarts entre les effectifs de chômage évalués à l'aide de définitions différentes. Jusqu'en 1982, les répondants à l'enquête emploi (et au recensement) sont invités à choisir entre 7 items :

1. Exerce une profession ; 2. Est sans travail et recherche un emploi 3. Femme au foyer ; 4. Étudiant, élève ; 5. Militaire du contingent ; 6. Retraité, retiré des affaires ; 7. Autre personne sans occupation professionnelle.

Ceux qui sélectionnent "2" constituent la **PDRE** (Population Disponible à la Recherche d'un Emploi), qui est la notion "officielle" de chômage en vigueur à l'époque. La définition du chômage repose sur une simple déclaration de volonté de travailler et peut ainsi paraître plus lâche que celle du BIT qui exige des preuves matérielles (acte de recherche) : or, les chômeurs BIT sont **plus nombreux**, essentiellement parce que des femmes au foyer, quoique satisfaisant à tous les critères du chômage, privilégient la réponse n° 3 (statutaire). Il persiste un décalage entre le **fait** de recherche d'emploi et la **situation** perçue, qui se réfère à une position sociale.

---

## II. la recomposition des années 1980

Au milieu des années 1970 existe un véritable "droit à l'emploi" tel que l'avaient imaginé les rédacteurs de la Constitution de 1947. Le champ potentiel du travail et du chômage est très étendu. Le champ réel l'est moins, dans la mesure où le modèle du plein emploi ne règne pas de manière absolue. Cela se traduit par l'existence d'une circulation spontanée sur le marché du travail : le chômage est faible et transitoire, travail et inactivité ne sont pas des situations totalement antinomiques.

La situation des années 1990 est très différente : il y a un rapport hiérarchique extrêmement fort, avec au sommet le travail, puis le chômage et enfin l'inactivité. Le travail, bien que son volume global progresse à nouveau très peu de 1960 à 1994, accroît sa domination sur les représentations et les pratiques sociales : la quête de la productivité, la montée du salariat durcissent sa représentation et c'est à partir d'elle que se définissent les normes (de fait ou de droit) d'entrée ou sortie sur le marché du travail (§1) ; le seul pôle d'inactivité à dynamique propre, le groupe familial, est confronté à la croissance du travail féminin (§2). Les définitions de l'emploi et du chômage traduisent cette suprématie du fait de travail (§3).

---

<sup>9</sup> C'est le phénomène dit de "dérive" des statistiques de l'ANPE. cf. sur ce point Besson J.L., Comte M., Rousset P., 1981.

## **Le durcissement de l'image du travail**

---

La dichotomie actif/inactif n'a de sens que s'il existe entre les deux une discontinuité. De ce point de vue, les évolutions du système productif ont contribué à une forte disjonction : l'absence de travail est de plus en plus absence totale de travail.

### **De l'indépendant au "non salarié"**

L'indépendant est celui qui travaille sous sa propre autorité. Il adapte son volume de travail à la demande ou aux conditions de production.

L'agriculteur est ainsi soumis à des alternances de périodes de travail intensives et extensives : une mauvaise récolte se traduit instantanément par une diminution du nombre d'heures travaillées. Or, depuis le XIX<sup>e</sup>, la population agricole n'a cessé de diminuer : sa part dans la population active est passée de 30% environ avant 1914 à un peu plus de 20% en 1950, avant de chuter à 6,8% en 1982 et 4,5% en 1990. Par ailleurs les technologies modernes ont rendu l'activité agricole plus indépendante des conditions naturelles, et les agriculteurs ont désormais des rythmes de travail proches de ceux qui prévalent dans l'industrie.

Pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, l'évolution quoique moins nette est significative : leur proportion a diminué de moitié depuis l'avant-guerre, tombant à 8,5% en 82, puis à 7,9% en 1990.

Au total, l'importance des indépendants dans la population active a décru considérablement même si certaines catégories sont en essor (professions libérales). Cette évolution de longue période se poursuit encore : de 1982 à 1990, la part des non-salariés dans les actifs occupés est passée de 16,9% à 14,6%.

Le changement de vocabulaire est significatif : on a commencé par définir le salarié comme "celui qui travaille sous l'autorité d'autrui", c'est-à-dire par une restriction appliquée à la population des personnes au travail. Le terme non-salarié surajoute une négation : l'indépendant n'est pas celui qui travaille sous sa propre autorité, mais celui qui ne travaille pas sous l'autorité d'autrui...

### **L'intensification du travail**

Pour les salariés, une modalité de partage du travail a été longtemps la variation du rythme de production. Toutes les activités ont connu une intense rationalisation visant à diminuer les temps morts (la "flânerie"). On pense souvent à l'industrie, où l'ergonomie, le chronométrage ou plus généralement la taylorisation existent depuis longtemps, mais toutes les activités tertiaires ou de services sont également touchées. Certes, on parle du retour du travail à domicile (télétravail), mais ce genre d'activité reste marginal et on le voit mieux se développer en relation avec le travail à temps partiel.

C'est dans ce contexte qu'il faut interpréter la baisse de la durée du travail : si elle accroît la part du temps d'inactivité, dans le même temps, elle creuse l'écart entre les caractéristiques des deux : le non-travail a des caractéristiques fortement **complémentaires** de celles du travail et non pas alternatives.

- Mécaniquement, l'intensification du travail transforme son contraire en temps de récupération, qui est de moins en moins consacré à la fatigue physique et de plus en plus au stress.

- L'accroissement du temps non travaillé a ouvert la possibilité d'un "rééquilibrage" des relations entre travail et non-travail. Pour qu'il se produise, il aurait fallu que la sphère du loisir acquière une autonomie. Celle-ci est faible :

- le loisir est inséré dans une logique de la consommation : plus de loisirs signifie plus de besoins financiers ;

- le loisir lui-même est "rationalisé". L'exemple le plus caractéristique est celui du voyage organisé où le temps "mort" est pourchassé.

En bref, la baisse de la durée du travail n'est pas la source d'un "contre-pouvoir" à l'hégémonie du travail. On peut douter qu'elle le devienne en s'accéléralant, même fortement : l'extension du temps partiel, essentiellement féminin n'a pas empêché la dissolution de la catégorie, ancienne et bien établie, de "femme au foyer".

### **La disparition des "femmes au foyer"**

---

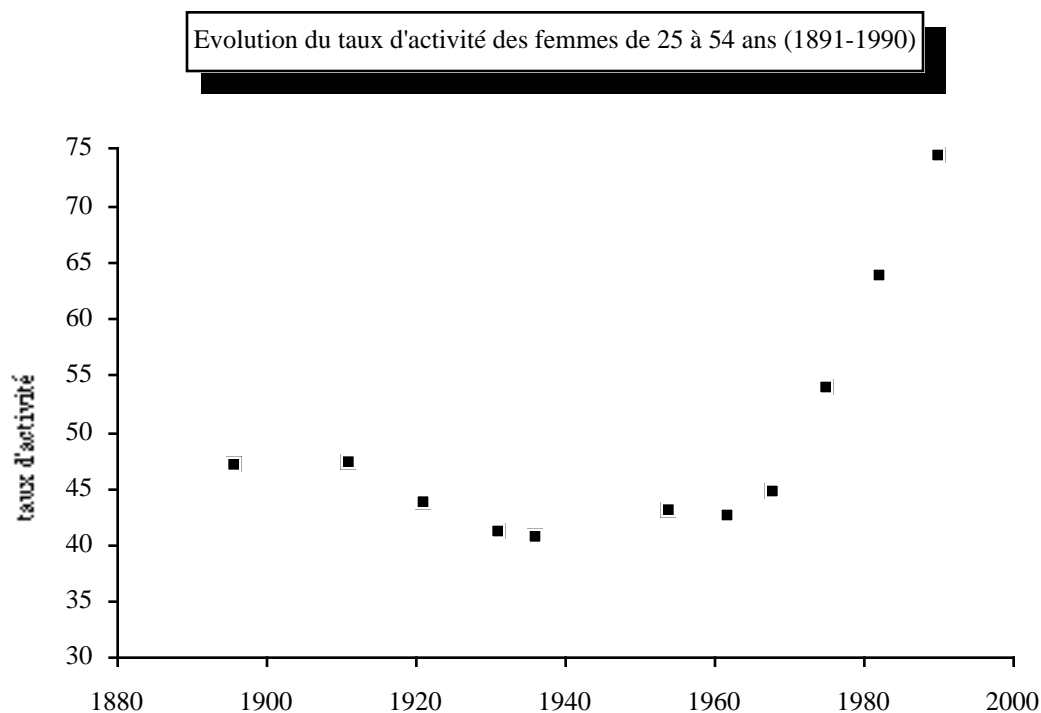
La croissance d'une activité féminine, beaucoup plus fortement rattachée au modèle d'emploi, conforte l'emprise du travail. Or, ce phénomène important quantitativement et qualitativement est également irréversible.

#### **L'extension du travail féminin**

Quelles que soient les approximations de la mesure (Marchand O. & Thélot C., 1991), le taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans <sup>10</sup> a connu une baisse sensible entre le début du XX<sup>e</sup> siècle (47%) et les années 1940 (41%), avant de s'orienter de manière constante à la hausse, avec une forte accéléralation à partir de 1968 : à cette date, il est de 44,6%, alors qu'il atteint 74,4% en 1990 (Recensement).

---

<sup>10</sup> Les taux moyens ne donnent pas une bonne idée du phénomène en raison de la forte décroissance des taux d'activité des femmes jeunes (allongement de la scolarité) et âgées (avancement de l'âge de la retraite). Le taux d'activité des hommes de cette tranche d'âge varie très peu au cours de la période, se situant autour de 95%.



En raisonnant en termes purement comptables, pour cette même classe d'âge, la contribution annuelle à la croissance de la population active, qui est pratiquement nulle de 1954 à 1962, s'élève ensuite depuis 28.000 (1962-68), à 126.000 (1968-75) et 145.000 jusqu'en 82, avant de fléchir aux environs de 110.00. Que le flux d'anciennes "inactives potentielles" puisse représenter jusqu'à 95% de la variation nette de la population active (tableau 2) <sup>11</sup> donne une bonne idée du pouvoir d'aspiration du marché du travail ; cela veut dire aussi que le fonctionnement même du marché est profondément et durablement marqué par cette extension de l'activité féminine. A contrario, l'image de la "femme au foyer" pâlit, tant parce que sa base matérielle rétrécit que parce que ses valeurs sont fortement concurrencées.

<sup>11</sup> On n'en induira évidemment pas que la montée du chômage est due au travail féminin : l'emploi n'est pas une mécanique des flux.

	54-62	62-68	68-75	75-82	82-89
(1) Variation de la population active totale	39	135	222	230	111
(2) Variation due au taux d'activité féminin (25 -54 ans)	1	28	126	145	106
(2)/(1) %	2,6%	20,7%	56,8%	63,0%	95,5%

D'après Marchand & Thélot (1991)

### La normalisation du travail féminin

Nous avons évoqué le travail féminin des années soixante, dont la finalité dominante était le double revenu. Depuis, trois facteurs principaux ont fait passer au premier plan une modèle proche de celui du travail masculin : l'ébranlement de la structure familiale, la baisse de la fécondité et la hausse du niveau d'éducation.

- L'institution du mariage subit une crise importante.

- Développement de formes de cohabitation n'offrant pas en général la même stabilité ni les mêmes garanties juridiques : les couples non mariés représentent 12,4% des couples en 1990, contre 2,9% en 1962 et 3,6% en 1975.

- Accroissement de la fréquence des divorces : de 40.000 par an dans les années 60 à 110.00 en 1990. La tendance irait vers la proportion d'un mariage sur trois (De Saboulin M. & Thave S., 1993).

L'apparition du terme "famille monoparentale" jette un voile pudique sur le fait que parmi les "personnes de référence" de ces familles il y a 6 femmes pour un homme. Dans ces conditions, les femmes vivant au sein des familles monoparentales sont contraintes à travailler, surtout si elles ont des enfants (tableau 3).

nombre d'enfants	mono-parentale	couple
1	85,8%	74,1%
2	88,1%	72,7%
3	79,5%	51,7%
4+	63,6%	29,5%

- Même si la causalité n'est pas unilatérale, la baisse de la natalité joue en faveur de l'activité : au sein des familles vivant en couple, de 1968 à 1982, la part des femmes ayant plus de deux enfants chute de 28 à 19%. Or, parmi les femmes de 25 à 39 ans, celles qui ont 0 ou 1 enfant de moins de 18 ans ont un taux d'activité supérieur à 80%, alors qu'il est inférieur à 50% pour celles qui ont trois enfants (25% au-delà ; De Saboulin M. & Desplanques G., 1990). Le taux d'activité des femmes vivant en couple, supérieur en moyenne à 70% ne baisse de manière significative (< 40%) que si elles ont trois enfants ou plus, dont l'un ayant moins de 5 ans (INSEE, enquête emploi 1990).

- Le niveau d'études exerce également une forte influence sur le taux d'activité. Dans la tranche d'âge 25-39 ans, 86% des femmes diplômées d'études supérieures sont actives, contre 55% de celles n'ayant aucun diplôme. Cela est cohérent avec les explications économiques : l'investissement en capital humain que représente la formation accroît l'espérance de gain "nette" (i.e. même en défalquant les connexes au travail). Cependant, au-delà d'un certain point la fiscalité, le fait que le conjoint aie le plus souvent un statut socioprofessionnel élevé, jouent en sens contraire. Les taux d'activités sont ainsi maximum au sein des professions intermédiaires pour lesquelles le double revenu est à la fois fortement désiré et relativement rentable. Or, la croissance du niveau d'éducation féminin a été très rapide : le taux de scolarisation à 20 ans des filles, de l'ordre de 30% en 1968 atteint 60% en 1988. Alors qu'il excédait de 2 points celui des garçons en 1968, il est supérieur de 7 points vingt ans plus tard (Debizet J., 1990). Comme précédemment, à l'impact purement quantitatif de la formation sur les taux d'activité, il faudrait ajouter les effets sur les représentations du statut de la femme qui en résultent.

En résumé, les approches économiques et sociologiques convergent pour enregistrer la disparition du statut de mère de famille comme alternatif à celui de femme au travail. En 1979, D. Seité, analysant les débats parlementaires constate que la défense du rôle de la femme au foyer, privilégié en jusqu'en 1940, cède la place à un discours sur le statut de travailleuse à partir de 1960. Une étude du même genre menée à l'heure actuelle montrerait en outre une forte évolution de la notion même de travailleuse.

### **La dépendance des autres formes d'inactivité**

---

L'analyse présentée ci-dessus repose largement sur une base quantitative. Sur ce terrain même, on pourrait lui opposer des arguments. En particulier, la baisse des taux d'activité masculins et féminins aux âges extrêmes a parfois plus que compensé la hausse des taux d'activité des femmes adultes.

Pour comprendre le statut de l'inactivité ainsi produite, l'analyse doit prendre en compte l'influence croisée de deux facteurs : le caractère plus ou moins volontaire de la

baisse des taux d'activité et le positionnement à l'entrée ou à la sortie du marché du travail.

### **La retraite : la récompense ou la mise à l'écart**

Le passage à la retraite a connu son âge d'or (milieu 70) : avancement de l'âge de départ, accordé en priorité à des personnes ayant souffert de la pénibilité du travail, conditions financières très favorables et en amélioration constante, etc. Au début des années 1990, le mouvement d'avancement de l'âge de la retraite est interrompu : il est même inversé de fait par la nouvelle réglementation sur les pensions qui allonge la durée de cotisation au moment même où l'entrée dans la vie active est retardée. Les motifs de ce changement sont multiples :

– on ne peut négliger le fait que l'entrée dans la vie active est de plus en plus tardif. Comme, dans le même temps, le coût de la formation est plus élevé, la durée d'amortissement s'allonge ;

– l'expérience des préretraites ou pré-préretraites utilisées comme instruments de la politique de gestion du chômage a été édifiante. Outre qu'elles n'ont pas été bien vécues par ceux qui en bénéficiaient, car elles sont une forme mal déguisée de mise à l'écart, leur irrationalité économique s'est avérée flagrante : au coût direct élevé s'est ajouté le coût indirect dû à la perte d'expérience subie par les entreprises <sup>12</sup>.

Enfin, un statut de fin de vie, reposant totalement sur les revenus acquis dans et par le travail rémunéré, ne peut servir de pôle de développement social à des valeurs alternatives.

### **La formation : la montée du productivisme**

L'allongement de la durée moyenne de formation s'accompagne de multiples formes d'entrée partielle dans l'activité par le biais de petits boulots, de stages, d'emplois saisonniers etc., qui sont en dehors du modèle d'emploi. Or, ce phénomène s'étend :

– du fait d'une dynamique propre, puisqu'il touche désormais les lycéens ;  
– à cause de la croissance du nombre de poursuites d'études à caractère "involontaire" et de la soumission de plus en plus fréquente de la première vraie embauche à une expérience professionnelle préalable.

Cependant, ces statuts sont considérés comme fondamentalement *provisaires* par ceux-là même qui les adoptent. S'ils s'accompagnent d'une certaine distanciation vis-à-vis des "valeurs du travail" telles qu'elles se sont constituées dans le cadre de la discipline du salariat, ils ne s'érigent pas en une contre-culture, comme on aurait pu le penser (le craindre) à une certaine époque. Au contraire la prolongation des études pousse les

---

<sup>12</sup> Certaines d'entre elles ont cherché à la récupérer auprès des salariés exclus.

jeunes vers des postes à responsabilités plus élevées, qui impliquent un engagement plus grand dans l'activité des firmes ou des organisations. Au total, les petits boulots n'ont de valeur que dans la mesure où ils sont confinés à un statut secondaire, par rapport à un but principal qui est l'acquisition d'une certification. On ne voit pas davantage se généraliser un modèle de "l'étudiant prolongé", accumulant sans fin un capital culturel : au contraire, le succès des formations professionnelles longues témoigne du caractère utilitariste des choix d'études.

### **La "semi-activité" : le partage du chômage**

La multiplication des mesures prises pour diminuer l'impact du chômage sur les jeunes a eu pour conséquence la montée d'activités associées en principe à une formation, aidées par les pouvoirs publics et rémunérées de manière modeste. Tandis que les noms et les formes varient incessamment (contrat d'insertion, contrat emploi solidarité etc.), leur logique de construction reste la même, celle de la gestion d'une file d'attente. Le caractère provisoire de l'objectif fixé explique l'usure rapide de dispositifs dont les modalités pratiques importent somme toute assez peu à court terme. Les mieux conçus sont évidemment ceux qui apportent une "valeur ajoutée" en termes de préparation professionnelle, et surtout ceux qui assurent le mieux la rotation, i.e. qui laissent un minimum de "laissés pour compte", ceux que l'on pourrait appeler par analogie les "stagiaires de longue durée". La persistance sur une période très longue d'un niveau de chômage élevé pourrait dégrader fortement les conditions de fonctionnement de ces dispositifs.

Idéologiquement, ces formes de partage d'emploi (temps partiel, plus ou moins discontinu, part de formation) sont associées très clairement à des "sous-emplois" et fortement dévalorisées, perdant ainsi une large part de leurs vertus intégratrices. Il ne saurait exister de remède facile, dans la mesure où cette représentation correspond à la réalité : ce sont des emplois proches de la norme productive, exercés dans des conditions sub-normales. En d'autres termes, il ne sont évidemment pas une alternative au travail : d'ailleurs, on constate qu'en dehors du cas où ces emplois sont de véritables moyens d'accéder à une formation reconnue et au marché du travail, la crédibilité même de ces dispositifs est rapidement mise en cause. Les manifestations de mars 1994 contre le CIP (contrat d'insertion professionnelle) montrent bien comment des étudiants, qui ne sont pourtant pas contraints à poursuivre des études, réagissent à la dénégation de reconnaissance de celles-ci. On imagine le potentiel de découragement et de révolte qui correspond à la répétition de stages infructueux plus ou moins obligatoires. De ce point de vue, il semblerait utile de recourir à des emplois réellement atypiques, qui figureraient

légitimement dans le cursus d'entrée sur le marché du travail, tout en étant clairement déconnectés.

## **Le vocabulaire de la norme d'emploi**

---

La domination quasi-absolue de la norme d'emploi est ainsi bien établie : les lieux où elle pourrait être contestée sont satellisés, de plus en plus marqués par son empreinte. L'étude de la terminologie des observateurs, cette structuration de fait de notre regard, confirme ce diagnostic.

### **La normalité du "particulier"**

A la suite des premiers travaux de J. Magaud (1974) sur les "vrais et faux salariés", F. Michon & J. F. Germe (1979) introduisent la notion de "formes particulières d'emploi". Cette "particularité" est supposée révélatrice du rétrécissement du champ de l'emploi "normal" ; en réalité, il s'agit d'une interprétation très stricte de la norme, qui traduit une forte allégeance au modèle de signification sous-jacent.

- Ainsi, les "formes particulières d'emploi" intègrent-elles le travail à temps partiel. Sans doute celui-ci est-il souvent un moyen de flexibiliser l'emploi, mais il satisfait aussi à une demande. Pour en apprécier la juste mesure, il ne saurait être question de l'inclure intégralement (pas plus que de l'exclure) dans les exceptions à la norme. Au minimum il conviendrait de se référer au concept de sous-emploi visible concernant des personnes ayant un horaire inférieure à la normale, qui sont à la recherche d'un emploi à temps plein ou d'un autre emploi à temps partiel complémentaire. En 1992, la proportion de femmes à temps partiel cherchant à travailler davantage n'excède pas 35% (Maurin E., Torelli C., 1992). Il faut cependant noter qu'elle est en croissance rapide (environ + 15 points depuis 1989) et qu'elle atteint les deux tiers pour les jeunes de moins de trente ans sans enfant à charge. Ce mouvement n'est pas imputable en totalité aux contraintes du marché du travail :

- dans la fonction publique où le temps partiel est le plus souvent choisi, on observe une croissance absolue du nombre d'emplois de ce type très supérieure à celle de l'emploi à temps plein (363.000 contre 213.000 sur 82-92).

- les emplois à temps partiel sont concentrés dans des activités peu attractives, parce que considérées comme "de second rang" (femme de ménage, ouvrier de nettoyage, agent de service) et souvent accompagnées d'horaires de travail atypiques et irréguliers.

- B. Fourcade (1992) introduit une distinction entre situations particulières "anciennes" et "nouvelles". Au sein des premières, il classe les ouvriers agricoles, les aides familiaux, les apprentis et le travail à domicile. Bornons-nous à quelques remarques.

– L'aide familial est celui qui "aide une personne de sa famille dans une activité rémunérée" ; bien qu'il soit tout à fait caractéristique d'une structure productive radicalement différente de celle du modèle d'emploi il est considéré comme relevant d'une "forme particulière d'emploi"...

– Classer l'apprentissage dans les formes particulières d'emploi revient à admettre qu'il s'agit d'une situation d'emploi et très secondairement de formation. Ce rattachement est bien plus admissible dans le cas des "mesures jeunes" en général, qui sont avant tout un sas d'attente, même si on ne peut leur dénier de conférer une certaine expérience du travail.

Ajoutons qu'au sein des formes modernes, on trouve le temps partiel, qui en représente les deux tiers (2,2 millions sur 3,7 millions de "modernes" et 5 millions au total dans les années 1980). Dans ces conditions, ne devrait-on pas appeler "formes particulières d'inactivité" ces modes de participation à la production ?

### La définition du chômage

Les évolutions récentes de la définition du chômage sont également révélatrices de l'envahissement du modèle d'emploi : associé à la dynamique du travail, le chômage affirme sa prééminence sur l'inactivité. L'INSEE a ainsi modifié profondément sa définition, en transformant le questionnement et en adoptant les recommandations internationales.

- Le questionnement antérieur reposait sur le fait que le chômeur était identifié par une **définition** explicite (item 2), qui s'opposait aux **statuts** des personnes non actives (retraités, etc.). Depuis 1982, on propose, sur le même plan que les autres, l'item "chômeur" (inscrit ou non) : même si l'auto-classement ainsi réalisé ne joue qu'un rôle assez faible dans la détermination finale de la position de la personne, le chômage est désormais lui aussi un statut.

- Le concept de PDRE, déjà "doublé" depuis plusieurs années par une évaluation selon les normes du Bureau International du Travail, est abandonné en 1982. L'INSEE reprend et précise la définition internationale : être chômeur c'est quelles que soient les conditions de vie, de revenu etc., manifester par des **actes** une volonté de participer à l'activité productive. Au sein des personnes en âge de travailler, on effectue les tris suivants pour départager successivement les occupés, les chômeurs, les inactifs :

- n'exercer aucune activité rémunérée, pas même une heure au cours de la semaine de référence ;

- être disponible pour travailler à brève échéance (15 jours) ;

- avoir effectué, au cours du mois qui précède, un acte effectif de recherche d'emploi : inscription ou réinscription à l'ANPE, passation d'annonces, entretiens d'embauche etc.

La définition du travail, comme du chômage, est ainsi très rigoureuse, totalement articulée autour de la conception dominante du travail :

- travailler une heure, c'est être dans le monde de l'emploi ;
- la participation à la production est privilégiée par rapport à une notion plus générale de rôle productif, alors même que des exemples de dissociation réelle (cf. les emplois assistés ci-dessus) existent ;
- le chômeur n'est pas un demandeur d'emploi "quelconque" : il est réellement présent sur le marché du travail.

Si ces deux transformations de l'approche du chômage sont plutôt contradictoires du point de vue logique, puisqu'elles conduisent à user simultanément d'une notion statutaire (auto-évaluée) et de normes factuelles (appliquées a posteriori), elles ont en commun de renforcer le caractère résiduel de l'inactivité.

---

## Conclusion

- On parle souvent de "rigidité", de "manque de flexibilité" etc., du marché du travail<sup>13</sup>, qui sont attribués au comportement des travailleurs. La réalité est bien différente. Les remodelages de frontière entre activité, inactivité et chômage qui ont eu lieu au cours de 20 dernières années sont très importants et sont dus principalement à des mouvements *spontanés*. Le durcissement du modèle salarial, du fait de l'intensification et de la "professionnalisation" (montée des formations et des qualifications), a rendu plus difficile la persistance des autres formes de production et les retraits du marché du travail.

Notre société vit sur un principe d'atomisation. Le fait qu'il n'ait pas encore atteint l'universalité ne diminue pas son influence : le droit à être citoyen ne peut plus être qu'un droit exercé individuellement. Les réseaux secondaires de redistribution, comme la famille, ne jouent plus qu'un faible rôle. L'accès au revenu passe alors nécessairement par l'accès au travail, impliquant un durcissement des comportements et des phénomènes brutaux d'exclusion.

- La rigidification du système de travail ne traduit pas la résistance des acteurs, mais l'épuisement des possibilités de remodelage antérieures. Les ajustements se concentrent alors au sein de la seule zone de flexion, le chômage. La conséquence est moins la hausse du chômage ou sa plus grande sensibilité conjoncturelle, que la modification de sa perception dans les rapports sociaux. D'étape occasionnelle et transitoire il devient passage obligatoire et lieu de séjour prolongé, ce que traduit bien l'apparition d'une

---

<sup>13</sup> Sur le substrat ambigu de ces termes, cf. R. Boyer & alii (1986)

vision statutaire de chômeur : on se classe "chômeur", tandis que dans le passé on se serait déclaré "ouvrier, employé etc., au chômage", ou "à la recherche d'un emploi" pour une femme au foyer ou un jeune diplômé.

Le chômage rejoint la pauvreté comme mal impossible à extirper. La répartition du revenu sur la base de la propriété parvenue à ses limites a été relayée par celle fondée sur le travail, qui est à son tour dans l'impasse. L'analyse historique apporte la preuve que pour répondre à un défi de cette nature il est nécessaire de changer notre manière de voir. En particulier, il faut refuser la dissimulation sournoise des euphémismes<sup>14</sup>, et créer un vocabulaire qui ne soit pas encombré de connotations d'un autre âge.

---

## Bibliographie

- Barrère-Maurisson M.A., 1982, Chômage et offre de travail des femmes, in *Bartoli H.* (ed).
- Bartoli H. (ed), 1982, *Population, travail, emploi*, Economica.
- Besson J.L. (ed), 1993, *La Cité des chiffres*, Autrement.
- Besson J.L., Comte M., 1992, *La notion de chômage en Europe*, Rapport pour les Ministères du Travail et de la Santé, Mission Information Recherche Expérimentation.
- Besson J.L., Comte M., Rousset P., 1981, *Evaluation des politiques de chômage, éléments de problématique*, Rapport pour le Commissariat Général du Plan.
- Boyer R. & alii, 1986, *La flexibilité du travail en Europe*, La Découverte.
- David M. G. & Starzec C., 1991, Aide à la petite enfance et activité professionnelle des femmes, *Notes et graphiques*, CERC, juillet.
- Debizet J., 1990, La scolarité après 16 ans, *Données sociales 1990*.
- De Saboulin M. & Desplanques G., 1990, Les familles aujourd'hui, *Données sociales 1990*.
- De Saboulin M. & Thave S., 1993, La vie en couple marié : un modèle qui s'affaiblit, *Données sociales 1993*.
- Desrosières A., 1993, *La politique des grands nombres*, La Découverte.
- Fourcade B., 1992, L'évolution des situations d'emploi particulières de 1945 à 1990, *Formation et Emploi*, 2<sup>o</sup> trim.
- INSEE, 1990, Résultats de l'enquête emploi de 1989.
- INSEE, 1992, Recensement Général de la Population de 1990, série Population, activité, ménages.

---

<sup>14</sup> Parmi les plus flagrants, on citera évidemment les "politiques d'emploi" qui sont des politiques de gestion du chômage et le Revenu Minimum d'Insertion.

- Magaud J., 1974, Vrais et faux salariés, *Sociologie du travail*, n°1, janv./mars.
- Marchand O. et Thélot C., 1991, *Deux siècles de travail en France*, INSEE.
- Maurin E., Torelli C., 1992, La montée du temps partiel, *INSEE Première*, n° 237, déc.
- Michon F., Germe J.F., 1979, *Stratégies des entreprises et formes particulières d'emploi*, Paris, ronéoté.
- Puel H., 1979, Le paradigme d'emploi, *Travail & Emploi*.
- Salais R., Baverez N., Reynaud B., 1986, *L'invention du chômage*, PUF.
- Seité D., 1979, *De l'évolution de la conception du travail des femmes à travers les débats de l'Assemblée Nationale*, Thèse de 3° cycle, Paris I.
- Washington S., 1992, Les femmes et le marché du travail, *L'Observateur de l'OCDE*, juin-jul.